

# FORMATION

2, 3 et 4 Décembre 2020

## Réussir sa transition vers un système en Semis sous Couvert Végétal (SCV)

Analyse des pratiques sur 5 fermes dans le Gers



### Intervenants :

**Jean-Pierre Sarthou**, chercheur à l'INRAe et spécialiste en agriculture de conservation

**Quentin Espagnol**, animateur AFAP du réseau Agr'eau et **5 agriculteurs**

### Animateur :

**Tarik Zniber**, agronome et animateur du GIEE Agriculture sur Sol Vivant en Drôme-Ardèche

### Lieu :

Fermes dans le Gers

### Contact :

[tarik.zniber@adaf26.org](mailto:tarik.zniber@adaf26.org)

Tel : 04.75.52.25.43 (9h00-18h00)

06.67.13.28.76

	Coût de formation
personnes éligibles au VIVEA/FAFSEA	Gratuit
personnes non éligibles au VIVEA *	300 €
Institution	750 €

\* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes  
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

organisé en collaboration avec :



avec le soutien de :



### Objectifs :

- ✓ Maîtriser les facteurs-clés de réussite des méthodes SCV, dont la gestion des rotations et des couverts végétaux, la conduite des semis et la maîtrise des adventices.
- ✓ Identification des pratiques SCV mises en œuvre sur 5 fermes
- ✓ Associations et couverts végétaux utilisés, outillage pour le semis et l'entretien des cultures (semoirs, roulage des couverts, outil Roll'N'Sem,...)
- ✓ Gestion des intrants, des adventices et de la santé des cultures.

### Programme :

MERCREDI 2 Déc. 8h00 à 18h00	<b>8h00</b> Départ en minibus de Montélimar <i>Pause déjeuner sur la route</i> <b>13h30-17h00</b> - Visite de la ferme de <b>Florian Leguay</b> (Sepx) en bovins laitiers, cultures de printemps irriguées et prairies, système SD et TCS - Etude des rotations sur la ferme, gestion des cultures de printemps et des transitions prairies/cultures... <b>17h00 -18h00</b> - Présentation des résultats et des innovations du réseau Agr'eau par Quentin Espagnol
JEUDI 3 Décembre 8h00 à 17h30	<b>8h00- 9h00</b> Présentation de la gestion des transitions couverts-cultures par Jean-Pierre Sarthou <b>9h00 –12h30</b> Visite de la ferme de <b>François Coutant</b> (Ricourt) en SD en AB, ovin viande et céréales de printemps irriguées - Etude des transitions couverts-culture, des mécanismes de gestion des adventices et du matériel de désherbage mécanique Orbis (Roll'N'Sem). <b>14h00- 17h30</b> Visite de la ferme de <b>Christian Abadie</b> (Estampes), céréalier et bovins viande, en SD depuis <b>2001</b> - Etude du matériel utilisé, étude de la gestion des adventices et des transitions couverts-cultures...
VENDREDI 4 Déc. 8h30 à 17h00	<b>8h30-12h</b> Visite de la ferme de <b>Guillaume Richard</b> (Labarthe), grandes cultures irriguées et en sec en SCV et TCS, AB et conventionnel - Etude des principaux ITK, du matériel utilisé, de la gestion des semis... <b>13h30 -17h30</b> Visite de la ferme de <b>Andrew Coecup</b> (Lasseube-propre) en SD en AB en céréales et bovin viande et en traction animale sur 100ha - Etude des méthodes d'implantation des céréales dans prairies, étude des rotations, étude du matériel... <b>22h00</b> Arrivée à Montélimar



## BULLETIN D'INSCRIPTION 2020 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 67 13 28 76 ou 04.75.52.25.43 ou [tarik.zniber@adaf26.org](mailto:tarik.zniber@adaf26.org)

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **100 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – Le Quai - 125 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel       autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Réussir sa transition vers un système en Semis sous Couvert Végétal (SCV) – Analyse des pratiques sur 5 fermes dans le Gers Les 2 3 et 4 décembre 2020 Lieu de formation : Gers
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

**Un chèque de caution de 100 € TTC** doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il **sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas sa participation. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : \_\_\_\_\_ le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

**Le stagiaire**  
(Signature)

**Le responsable formation ADAF**  
(Signature et cachet)